

QUESTIONS DIVERSES FSU-SNUipp CAPD du 23/01/2025

GESTION DES PERSONNELS

Le département de la Loire fait partie des très rares départements qui mettent en oeuvre une procédure disciplinaire à l'encontre des collègues qui n'ont pas fait passer les évaluations nationales de début d'année :

- Pour quelles raisons utiliser la voie disciplinaire plutôt que l'échange et le dialogue, qui devraient être une priorité dans le cadre des relations professionnelles entre agents et hiérarchie ?
- M. l'Inspecteur, pourquoi ne pas simplement rencontrer les personnels concernés ?

Pas de réponse, le Dasen n'était pas présent. Ces questions seront donc posées lors d'une prochaine instance.

RECOURS PPCR

- Combien de demandes de recours gracieux avez-vous reçues? Combien ont été accordés?

6 demandes, 5 accordées

- Lorsqu'un agent formule des remarques sur son compte-rendu PPCR, les IEN y ont-ils accès?

Les IEN ne reçoivent pas de notification lorsqu'un.e collègue formule une remarque sur son compte rendu. Nous en déduisons donc qu'elles ne sont pas lues ou pas toutes lues .

- Peuvent-ils ensuite faire des modifications de leur appréciation générale (en cas d'erreurs factuelles notamment)?

Techniquement s'il y a des modifications à faire, les IEN doivent les envoyer par mail aux services de la DSDEN pour qu'eux effectuent les changements.

- Nous voudrions connaître la répartition des avis "excellent", "très satisfaisant", "satisfaisant", "à consolider" :
 - entre hommes et femmes
 - par fonctions: Adjoints, Directions, CPC, ...
 - par circonscription

MOUVEMENT INTER

- La direction de l'école la Teyssonneyre à la Grand-Croix a été proposée au mouvement POP cette année. Quelles sont les spécificités de ce poste qui ont conduit à cette décision?

Rappel de la note de service du 22/10/2024 parue au BO du 31 octobre 2024: "Ce mouvement a pour objectif de répondre à des besoins spécifiques que connaissent des écoles : besoins liés aux caractéristiques territoriales, au projet d'établissement, à la coordination d'équipe, etc., qui requièrent une compétence particulière ou une aptitude à exercer dans un contexte particulier (par exemple : ruralité, isolement géographique [montagne, îles], etc.).

Ce dispositif de mouvement hors barème permet de pourvoir des postes à forts enjeux."

Des postes peuvent être proposés au mouvement POP lorsque l'administration estime que l'école manque de stabilité (beaucoup de mouvement des personnels par ex) ou lorsqu'il y a des problèmes spécifiques dans l'école

AUTRES

- Nous souhaiterions avoir la liste de toutes les UEMA et UEEA du département avec leur lieu d'implantation. (demande du 26/09 lors du GC bilan)

3 UEA : Mayollet Roanne / Côte Durieux Roche la Molière / J Prévert St Chamond

3 UEMA : Lamartine St Jean Bonnefond / Beauregard Montbrison / Arsenal Roanne

1 DAR : G Monge St Etienne

- Nous souhaiterions avoir la liste de toutes les écoles du département avec leur nombre de classes. (demande du 26/09 lors du GC bilan)

La liste n'est pas finalisée par les services, nous ne l'aurons pas.

- Pour des collègues partant en retraite le 1er octobre 2025 et qui souhaiteraient que leur classe ait un titulaire dès la rentrée : Est-il possible, s'ils font leur mouvement, de les affecter sur un poste "surnombre" dans leur école pour le mois de septembre ?

Réponse à la question reportée à la prochaine instance (30/01)